

fief « la maison de Heystorff avec dépendances et 13 voueries au même village ». <sup>12)</sup>

Georges avait un fils, HENRI, de qui il est question dans une sentence du Conseil Provincial datée du 8-10-1524 et décidant que les communs habitants de Heysdorf, défendeurs, doivent au demandeur (Henri de Steyne) « les corvées, comme les hommes serfs sont accoutumés de les faire ». <sup>13)</sup>

Les Stein de Heisdorf possédaient à Luxembourg au lieu dit « Scheit-gerberghe, uff der Mîsten », une maison qu'ils vendirent en 1538 au conseiller Nicolas I de Greisch-de Marville et qui fut incorporée plus tard dans l'hôtel du gouverneur de Mansfeld. <sup>14)</sup>

FREDERIC I de Stein, seigneur de Noville, né vers 1501, est cité comme bailli à Larochette d'août 1529 à janvier 1579. <sup>15)</sup>

Le 16-12-1541 il reçoit en fief de Bernard, seigneur d'Eltz, au nom du roi d'Espagne de qui il est le conseiller, « des biens dont il devra faire le dénombrement entre les mains du trésorier des chartes. « Ce même Frédéric, toujours en tant que « manrichter » de la seigneurie de Larochette, est témoin aux actes des 31-12-1559 et 26-1-1560 par lesquels Oswald de Larochette, seigneur de Heffingen et de Meysembourg, achète la seigneurie de Larochette à Marguerite d'Erdorf et reçoit en donation les biens que Jacques d'Erdorf possédait dans cette seigneurie et ailleurs. <sup>16)</sup>

En 1575, foi et hommage sont rendus à Anne de Stein, veuve de Conrad (Hess) de Hilbringen, en tant que dame de Noville. Trois ans plus tard nous trouvons Frédéric de Stein seigneur de cette terre. <sup>17)</sup>

Le 26-1-1578 Frédéric déclare relever en fief du roi d'Espagne les biens qu'il tient de lui dans le pays de Luxembourg et dont il fournira le dénombrement. <sup>18)</sup>

Frédéric I de Stein était l'époux de Marguerite Vogel de Weiler-la-Tour de qui les parents étaient propriétaires du plus important des deux châteaux de Bettendorf. Ainsi s'explique comment leurs fils Frédéric II et Robert devinrent propriétaires d'une part de Bettendorf. <sup>20)</sup>

Le Frédéric qui, selon un jugement en date du 6-6-1586, siégeait à la justice féodale de « Vels », <sup>19)</sup> est sûrement FREDERIC II.

Dans un document daté du 6-8-1591, certains droits sur le « burg-haus » de Bettendorf sont reconnus au « juncker Frédéric vom Steyn de Larochette », en même temps qu'à des membres de l'autre branche des Stein. <sup>21)</sup>

Cinq ans plus tard « le noble seigneur de Stein à Larochette » contribue à constituer la rançon de 1600 reichsthalers et 2000 carolus demandée pour la libération de l'abbé Bertels, retenu comme otage par les flibustiers hollandais. Stein avait souscrit pour 1700 thalers de Luxembourg. <sup>22)</sup>

Le FERRY de la Pierre de qui il va être question est, à notre avis, à identifier avec Frédéric II. Ferry ayant à Heffingen « certains hommes de serve condition qui lui devaient des rentes et revenus », il n'eut pas de